



RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE PHYTOSANITAIRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE

PAULINE VICAIRE - 2025

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



OBJECTIF DU GROUPE DE TRAVAIL

La réglementation phytosanitaire est en perpétuelle évolution et il est fondamental d'avoir une organisation efficace et complémentaire au sein de notre structure regroupant une centaine de salariés et accompagnant de nombreuses exploitations sur le terrain. Le conseil phytosanitaire est un sujet sensible pour le monde agricole qui doit à la fois coller à une réglementation complexe mais aussi intégrer les problématiques terrains liés à des pressions fongiques et au développement de ravageurs qui ne cesse de se modifier avec les évolutions climatiques, tout en s'adaptant à la démarche qualité des Chambres d'Agriculture. C'est pourquoi il a été décidé d'organiser les actions liées à la réglementation phytosanitaire autour d'un groupe de travail au sein duquel chacun a des objectifs bien précis.

Le groupe de travail phytosanitaire est déployé au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Aude afin d'harmoniser la transmission aux différentes équipes des évolutions réglementaires et de permettre une remontée terrain des problématiques liées à ce sujet. Il est organisé autour d'une référente départementale qui a pour rôle d'être en veille sur les évolutions réglementaires d'ordre générale. Un groupe d'experts filières compose la majorité du groupe pour être en veille sur les évolutions de produits spécifiques ainsi que pour faire remonter les problématiques du terrain. Le groupe est aussi composé d'intervenants complémentaires en fonction des sujets : référente qualité, référente formation, référente communication et RH. Le groupe phytosanitaire permet aussi de travailler sur des sujets transversaux nécessitant la prise en compte de l'ensemble des filières. Les référents filières ont aussi pour mission de faire remonter les informations issues du groupe de travail dans les réunions d'équipe pour que tous les conseillers puissent avoir le même niveau d'information et les bons outils pour apporter un conseil sur le terrain pertinent et en accord avec le référentiel qualité de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

COMPOSITION DU GROUPE

En 2025 le groupe est composé de :

- **Pauline Vicaire** (à partir de Juin 2024), référente phytosanitaire pour la chambre d'Agriculture de l'Aude, en charge de l'organisation des réunions du groupe et des thématiques abordées ainsi que de la veille sur la réglementation phytosanitaire d'ordre générale.
- **Laetitia Casal** : assistante du pôle, en charge de l'appui logistique du groupe et de l'archivage documentaires
- **Olivier Feraud** : expert phytosanitaire viticulture, en charge de la veille sur la réglementation phytosanitaire spécifique à la viticulture
- **Marianne Salvetat** : experte phytosanitaire viticulture, en charge de l'actualisation des éléments de formation sur les Certiphytos
- **Gilles Terres** : expert phytosanitaire Grande Culture, en charge de la veille sur la réglementation phytosanitaire spécifique à la grande culture
- **Christine Agogue** : experte phytosanitaire arboriculture, en charge de la veille sur la réglementation phytosanitaire spécifique à l'arboriculture
- **Emilie Delande** : experte phytosanitaire maraîchage et PPAM, en charge de la veille sur la réglementation phytosanitaire spécifique à ces deux filières

Membres intervenants au besoin :

- **Kristine Rouzard** : référente sur les actions de formation, intervient en complément pour apporter des informations sur les formations liées au conseil phytosanitaire
- **Mathilde Regourd** : référente qualité / prestations, intervient pour l'accompagnement de l'audit phytosanitaire de la Chambre d'Agriculture ainsi que pour le respect de la charte qualité dans le développement des prestations en lien avec du conseil phytosanitaire
- **Sandrine Galy** : référente communication, intervient pour le respect de la charte communication et Pro Agri dans les outils et les éléments de communication fournis par le groupe phytosanitaire
- **Sandy Fabie** : responsable RH, intervient dans le cadre des besoins de développement des compétences pour les experts du groupe et les conseillers filières.

ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2025

Le groupe se réunit en général 4 fois par an autour des actualités réglementaires spécifiques et autour de thématiques techniques.

- **Mars 2025** : Présentation du travail de Gilles T sur les bio-agresseurs et proposition de multiplication de l'action sur d'autres filières – Point sur la réglementation PNPP – Intervention de Vincent Bano sur la qualité de pulvérisation
- **Juillet 2025** : Organisation du comité de suivi de la Charte Riverain avec l'ensemble de nos partenaires
- **Juillet 2025** : Intervention de la DDTM et travail conjoint sur les points de contrôles pour les exploitants – échanges avec notre élu référent et travail mutuel sur l'amélioration des actions de communication
- **Octobre 2025** : Intervention de la FEDON – travail en groupe pour l'élaboration de l'accompagnement au passage de l'obligation de la traçabilité numérique
- **Décembre 2025** : Retour de l'audit phytosanitaire interne – Actualités et modifications réglementaires prévues pour 2026 - Tra-ail en commun pour la mise en place d'un outil de suivi des projets d'expérimentation en lien avec les impasses techniques relevés par les experts filières

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

Veille réglementaire et technique :

- Résumé des principales évolutions ou tendances identifiées (nouvelles réglementations, loi d'orientation agricole, innovations techniques, impasses, bonnes pratiques) et production de documents à destination des conseillers et des exploitants
- Sources de veille utilisées : publication presse, réseau professionnel, groupe régionaux, groupes nationaux, alertes,
- Communication auprès des équipes et des exploitants sur les actualités réglementaires
- Point spécifique concernant la réglementation associée au PNPP en vue d'une diffusion large auprès des conseillers filières et des exploitants
- Travail engagé sur l'amélioration de la communication auprès de nos exploitants
- Réflexion et démarrage de la création d'un fichier Excel de suivi des projets d'expérimentation en lien avec les impasses techniques actuelles ou à venir relevées par les experts filières

Synthèses et documents produits :

- Bilan de fin de campagne phytosanitaire par filière
- Document de communication réglementaire à destination des conseillers et des exploitants
- Actualisation des documents réglementaires pour le salon des maires du département
- Flashs réglementaires hebdomadaires en période de campagne sur des filières spécifiques (Vigne, GC, Olive, ...)
- Bulletins techniques ponctuels en fonction des besoins
- Production de vidéos en Grande Culture autour des ravageurs principaux et des techniques alternatives pour leur gestion
- Participation active à la rédaction des différents documents régionaux : BSV, Sud Arbo, Guide des vignobles, Coût des fournitures, ...
- Compte rendu du comité de la Charte Riverain
- Document réglementaire sur les PNPP

RÉSULTATS ET IMPACTS DU GROUPE EN 2025

En 2025, le groupe métier phytosanitaire continue à être le centre de référence pour l'ensemble des conseillers et des exploitants concernant la réglementation phytosanitaire par ses actions de veille et la production de documents de compréhension adapté au public ciblé. Le groupe est aussi le garant auprès de l'ensemble des équipes de l'actualisation des informations de notre site internet, des publications réalisées sur nos réseaux sociaux ainsi que du suivi du cadre de la démarche qualité phytosanitaire imposée à nos services.

Le groupe a aussi eu l'occasion d'échanger de manière privilégiée avec des membres de la DDTM et de la FEDON afin de lever les problématiques issues du terrain et de pouvoir apporter des réponses concrètes aux exploitants sur le fonctionnement de cette structure. Nous continuerons dans l'optique d'aller régulièrement au contact de structures partenaires pour faciliter leurs actions sur le terrain et leur apporter une vision concrète des problématiques des exploitants qui nous sont remontées.

Le groupe phytosanitaire a aussi pu répondre présent à la demande de nos partenaires pour organiser le comité de la Charte réglementaire présente sur notre département, et se rendre accessible pour répondre à l'ensemble des questions qui étaient posées.

Avec les nouvelles élections des élus des Chambres d'agriculture, le groupe phytosanitaire a pu mener un travail privilégié avec le nouvel élu référent sur ces questions afin d'orienter au mieux nos actions notamment sur la communication des actualités réglementaires afin de répondre au mieux aux demandes des exploitants et de toucher le plus grand nombre.

Le dernier impact du groupe concerne l'arrivée de nouveaux conseillers au sein de notre structure. Ces derniers sont accompagnés par des membres du groupe en fonction de leur filière pour la réalisation de leurs premiers conseils phytosanitaires dans le respect de la réglementation, du référentiel qualité de la Chambre d'Agriculture de l'Aude ainsi que dans la compréhension des problématiques et des besoins des exploitants.

Les bénéfices pour les parties prenantes liées à cette action sont nombreux. Pour les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Aude, un conseiller référent est un appui au quotidien, mais c'est aussi un relai qui s'assure de la bonne transmission des informations en réunion d'équipe. Cela permet à l'ensemble des conseillers d'être au même niveau d'information. Cette organisation de la veille en collectif permet de s'assurer de ne pas doubler la charge de travail en étant en alerte sur des sujets similaires, et nous assure de ne pas passer à côté d'une actualité fondamentale.

Pour les exploitants, c'est l'assurance d'un conseil harmonisé quel que soit l'interlocuteur, tant dans sa qualité que dans le suivi grâce à l'organisation de notre archivage. C'est l'assurance permanente de la bonne information au bon moment, ainsi que de la diffusion de documents techniques et réglementaires pertinents réalisés par nos experts en accord avec les besoins du terrain.

Pour les coopératives, avoir un référent secteur filière qui s'appuie sur un référent départemental est aussi l'assurance de trouver à chaque fois la bonne information réglementaire ou technique grâce à un conseiller disponible qui sait faire appel à son référent pour répondre au mieux aux différentes demandes. C'est aussi un appui en lien avec l'ensemble des structures partenaires en cas de contrôles ou de différents.

Enfin, pour la direction de la Chambre d'agriculture de l'Aude, c'est l'assurance d'être toujours d'actualité sur le sujet grâce à une organisation rigoureuse. Ce travail en collectif assure que l'ensemble des parties prenantes soient intégrées dans les réflexions. C'est aussi l'assurance du respect du référentiel de qualité phytosanitaire pour la préparation de l'audit qui a lieu tous les 18 mois.

PERSPECTIVES POUR 2026

Le groupe phytosanitaire a engagé une démarche de réflexion pour mettre en œuvre un outil Excel nous permettant de suivre de manière plus précise les projets de recherche et développement associés à des impasses techniques actuelles ou futures. En effet, les évolutions réglementaires et notamment la suppression de certains produits, ainsi que le durcissement de certaines ZNT peuvent engager de réelles impasses techniques pour lesquelles nous n'avons que peu de solutions efficaces à proposer à nos exploitants. Au-delà de ce recensement, notre objectif est de pouvoir s'appuyer sur des instances de recherche spécialisées, nous permettant d'avoir de réelles études et retours d'expériences pour pouvoir amener le conseil phytosanitaire le plus pertinent à nos exploitants.

Nous allons aussi poursuivre et perfectionner les actions mises en place en 2025, améliorer la coordination de sujets transversaux avec le reste des équipes de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, ainsi que continuer renouveler les rencontres avec les structures partenaires, notamment l'OFB.

Contact

Chambre d'agriculture de l'Aude
ZA de Sautès à Trèbes
11878 CARCASSONNE Cedex 9
Pauline Vicaire
Pauline.vicaire@aude.chambagri.fr

